

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'attribution de subvention dans le
domaine de la création et de la diffusion culturelle**

Rapport n° CP/2019/210

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département apporte un soutien au développement artistique de ses territoires ainsi qu'aux actions de médiation culturelle en faveur des Bas-Rhinois.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'ensemble vocal Allegro pour un montant de 1 500 €.

La culture est vectrice de sens, d'inclusion et de développement économique et social. Le Département du Bas-Rhin a fait le choix de développer une politique culturelle qui priorise l'aménagement culturel et l'attractivité des territoires, la vie artistique et l'engagement, la diversité et l'ouverture à tous. Ce soutien au développement artistique répond ainsi aux enjeux d'une offre culturelle de qualité et diversifiée pour les Bas-Rhinois, ainsi qu'à un aménagement culturel équitable entre les territoires d'action du département.

Ensemble Vocal Allegro

La chorale a été créée sous la forme d'une association en 1968, sous la direction de Jean Sturm. Elle est issue de la première Chorale A Cœur Joie de Strasbourg, créée en 1949.

Depuis 2006, Jean Sturm a laissé la direction de l'ensemble vocal à Werner Pfaff, chef de chœur professionnel allemand de réputation internationale.

Au cours de la saison 2018/2019, l'ensemble vocal Allegro célèbre les 50 ans de sa fondation avec trois séries d'événements :

- des concerts de Noël avec un programme conçu autour du thème de l'étoile (musique classique et populaire),
- une journée chantante ouverte à tous le 2 février 2019 (chants, animations, exposition, buffet),
- une série de 4 concerts en mai et juin 2019 avec un programme de musique française avec piano « Autour de Debussy », programmés comme suit :
 - Samedi 18 mai 2019 à Bischhoffsheim, église Ste Aurélie,
 - Samedi 25 mai à Brumath, église St Nazaire et Celse,
 - Samedi 15 juin à Strasbourg, auditorium de la cité de la musique et de la danse,
 - Samedi 29 juin à Weyersheim, église St Michel.

Sur proposition de la Commission du Territoire d'Action de l'Eurométropole, réunie le 2 mai 2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider de l'attribution d'une subvention à l'ensemble vocal Allegro pour un montant total de 1 500 euros.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
34043	65-6574-311	223 650,00 €	20 000,00 €	1 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention à l'ensemble vocal Allegro pour un montant de 1 500 €.

Le paiement de la subvention, soumise aux dispositions du règlement financier départemental, interviendra après que la délibération soit devenue exécutoire.

En outre, l'association devra produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention dans l'année qui suit la réalisation de l'action ou du projet.

Par ailleurs, le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

Strasbourg, le 24/05/19

Le Président,



Frédéric BIERRY